Ministère de la culture et de la communication







Unité
Départementale
de
l'Architecture et
du Patrimoine
du Morbihan



PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES

PDA n°1 Monument Historique classé le 05-05-1960 dit Eglise Saint-Cornély

Référence : A

DOSSIER D'APPROBATION

Conseil Municipal du 02/06/2022

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 02/06/2022





Table des matières

Introduction	. 3
I - Le monument historique : Eglise Saint Cornély	. 4
II – Le monument historique et son rapport au lieu	10
III - Le rapport à l'AVAP	21
IV - Le Périmètre Délimité des Abords (PDA)	22

Introduction

En application de :

- -L'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 relative aux Monuments Historiques (MH) et Espaces protégés.
- -La loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000, notamment l'article 40.
- Le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux MH et Zones de Protection du Patrimoine, de l'Architecture et du Paysage (ZPPAUP). La circulaire du 6 août 2004 relative aux PPM.
- La circulaire du 4 mai 2007 relative aux MH et aux ZPPAUP.
- La note d'octobre 2007 de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) sur la réforme des périmètres de protection autour des monuments historiques.
- Le code du Patrimoine, concernant les dispositions relatives aux immeubles adossés aux immeubles classés et aux immeubles situés dans le champ de visibilité des immeubles classés ou inscrits, Article L.621-30-1.
- Le code de l'Environnement, relatif au champ d'application et objet de l'enquête publique, notamment les articles L 123-1 et suivants, et les articles R 123-1 et suivants.
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création à l'architecture et au patrimoine, notamment à l'article 75, modifiant le code du patrimoine aux articles L.621-30 et L.621-32 portant sur les « abords » et R.621-92 à R .621-95.
- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017

PDA n°1 portant sur les abords du monument historique dit l'église Saint-Cornély, classé monument historique le 5 mai 1960, situé sur la commune de Carnac.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- le plan de PDA
- la notice

I - Le monument historique : Eglise Saint Cornély

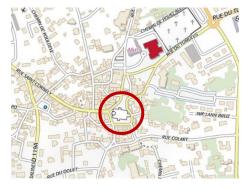
I.a - Situation



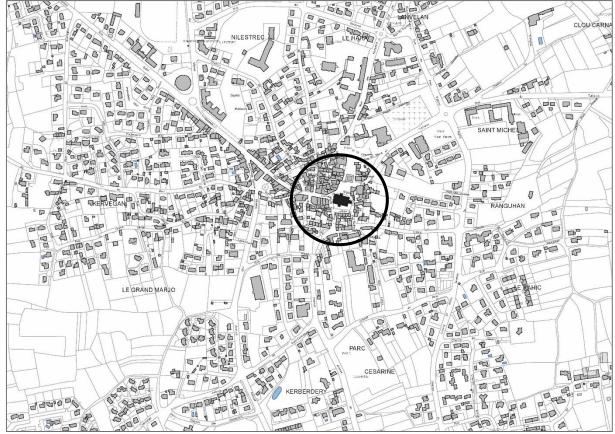
L'église Saint-Cornély est située au centre du bourg de Carnac, au numéro 13 de la Place de l'Église.

Coordonnées géographiques (RGF93)

Coord X:243526,01928400000 Coord Y:6737909,26317000000



Carte IGN Géoportail



I.b – Fiche Mérimée

Désignation

Dénomination de l'édifice : Église Titre courant : Eglise Saint-Cornély

Localisation

Bretagne; Morbihan (56); Carnac

Lieu-dit: Le Bourg

Références cadastrales : O 1355

Historique

Siècle de la campagne principale de construction : 1er guart 17e siècle, 18e siècle

Année(s) de(s) campagne(s) de construction : 1639, 1732

Auteur de l'édifice : Le Corre ; dit ; Dupont (peintre)

Description historique: Eglise à trois nefs avec voûtes en bois peintes dont les scènes représentent des sujets religieux et de la vie du saint. Ces peintures sont l'œuvre d'un nommé Le Corre de Pontivy, qui signait Dupont. Les voûtes de la chapelle du Rosaire ont dû être terminées en 1732, date à laquelle a été effectué un règlement de 500 livres à "Dupont". De même pour celles de la chapelle du Saint-Sacrement. Grille de chœur en fer forgé. Le clocher, daté de 1639, se termine par une flèche pyramidale élancée reposant sur une tour carrée, terminée par une plateforme avec balustrade et quatre pinacles en amortissement sur les angles. Le porche est traité en architecture dorique avec colonnes en pans coupés et balustrade sur la corniche qui sert de socle à un baldaquin. Quatre ailerons se terminent au sommet par une couronne surmontée d'une croix.

Technique du décor des immeubles par nature : Menuiserie, peinture, ferronnerie

Protection

Nature de la protection de l'édifice : Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1960/05/05 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice : Eglise Saint-Cornély, y compris les lambris peints (cad. O 1355) : classement

par arrêté du 5 mai 1960

Nature de l'acte de protection : Arrêté

Précisions sur les éléments protégés : Décor intérieur

Référence aux objets conservés: PM56000173, PM56001831, PM56006092, PM56006093, PM56006241

Intérêt de l'édifice : À signaler

Statut juridique

Statut juridique du propriétaire : Propriété de la commune

Référence de la notice : PA00091103



Le portail nord de l'église Saint-Cornély



Le clocher et la façade nord

Fiche Mérimée, photographe : Le Rouzic, Zacharie (1864-1869)

I.c- Caractéristiques du monument

Une première église, de la période romane, aurait précédé l'église actuelle édifiée au centre du petit bourg de Carnac au 17° siècle. Celle-ci est bâtie à partir de 1639 sur un plan à nef et collatéraux et abside polygonale est achevée en 1659. Le sanctuaire, qu'entouraient au 17° siècle une poignée de maisons seulement – en 1692, le bourg ne comptait que maisons - est éclairé à l'est par un grand oculi au-dessus duquel une pierre porte le monogramme du Christ, IHS, et la date de 1659, année d'achèvement des travaux.

A l'ouest, le clocher se termine par une flèche en pierre posée sur une tour carrée ornée d'une balustrade et de pinacles. A sa base, une porte en plein cintre est surmontée d'un fronton curviligne au centre duquel a été gravée la date de 1639. Sur le registre supérieur, la statue de saint Cornély bénissant (début 20e siècle), protecteur des animaux, est logée dans une niche encadrée de deux bas-reliefs polychromes représentant un bœuf et une vache parmi des mégalithes. La représentation du saint s'inscrit dans l'axe de la rue Saint-Cornely et de la fontaine du même nom, lieu essentiel du Pardon de Saint-Cornely qui a lieu le deuxième dimanche de septembre.

Au nord, le collatéral a été agrandi en 1684 par l'ajout de la chapelle du Saint-Sacrement; au sud, c'est la chapelle du Rosaire édifiée en 1686 qui a permis le prolongement du collatéral. Le portail nord est logé dans un grand porche saillant de style classique aux angles agrémentés de colonnes dorique et couvert d'un balcon à balustres en poire.

Pendant la période révolutionnaire, en 1792, l'abbé Noury, recteur de Bignan, dessine pour l'église un baldaquin en forme de couronne royale portée par de lourds ailerons, réputé construit à partir de mégalithes, en signe de protestation envers les républicains.

Le portail sud est couvert d'un porche plus modeste à voûte lambrissée accessible depuis l'enclos par un emmarchement de pierre. L'enclos ceint de murets de pierre percé par trois portails dans lequel se développait le cimetière, a été légèrement réduit au cours du 19^e siècle (après 1833) ou au début du 20^e siècle pour gagner de l'espace sur la place de l'église et la rue de la Poste.

La nef et ses deux collatéraux couverts de voûtes lambrissées sont séparés par de puissants piliers circulaires. Les couvrements de bois ont reçu entre 1729 et 1731 un programme iconographie peint par Jean-Baptiste Le Corre, peintre à Pontivy, qui signait Dupont. Le décor est consacré dans la nef centrale à la vie de saint Cornely, au nord à la vie du Christ. L'artiste fut également chargé du décor des voûtes des chapelles du Rosaire et du Saint-Sacrement en 1732 consacrées à saint Jean-Baptiste.

La chapelle ouest du collatéral nord réservée aux fonds baptismaux a été dotée d'un décor peint sur l'enfance du Christ en 1690 par le peintre Botherelle.

Pendant la période révolutionnaire, l'abbé Noury, recteur de Bignan, dessine pour l'église Saint-Cornély un baldaquin en forme de couronne royale ; ce baldaquin, réputé construit à partir de mégalithes, est élevé sur le portail nord en 1792 en signe de protestation envers les Républicains.

En 1850, l'édifice est doté de nouveau vitraux, consacrés à la vie de saint Cornély par Charles Maréchal et son atelier et par le maître verrier Julien Lobin.

Le mobilier de l'église est riche : 3 retables réalisés au 17^e siècle décorent les 3 autels. Ils sont dédiés à saint Jean-Baptiste (nef nord), saint Cornély (maître-autel), remplacé par la suite par une Assomption de la Vierge et saint Isidore (nef sud). Au 18^e siècle, le décor intérieur est complété par une grille de chœur en fer forgé en 1806 et une chaire à prêcher (1783). Au 19^e siècle, quelques tableaux sont ajoutés, et les retables sont partiellement modifiés. Un orgue daté de 1775, récupéré à Sainte-Anne d'Auray, est installé en 1872.



Le clocher de l'église Saint-Cornély au début du 20^e siècle. Carte postale.



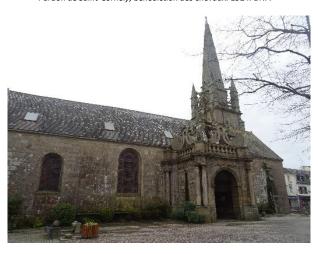
Le portail nord de l'église Saint-Cornély au début du 20^e siècle. Carte postale.



Pardon de Saint-Cornély, bénédiction des chevaux. 1924. BNF.



Pardon de Saint-Cornély, bénédiction des chevaux. 1924. BNF.



La façade nord et son portail.



L'église Saint-Cornély. Le chevet.



Détail de la façade ouest de l'église Saint-Cornély.



L'enclos et le porche du portail sud.





Vue de la nef.

La Crucifixion et la Résurrection. Collatéral nord. MAP.



Peinture murale des fonds baptismaux. MAP



Retable du maître-autel et grille en ferronnerie.

II - Le monument historique et son rapport au lieu

II.a – L'actuel périmètre de 500 m



Localisation du MH et de son périmètre de 500 m

1. Le territoire historique caractéristique, lié à l'église Saint-Cornély

Jusqu'au 19^e siècle, le bourg de Carnac n'est qu'une petite agglomération regroupée autour de l'église Saint-Cornély au nord d'une vaste zone marécageuse séparée de l'océan par un long cordon dunaire. L'église avec sa flèche de pierre et le tumulus saint-Michel sont alors les points de ce paysage de sable et d'eau.

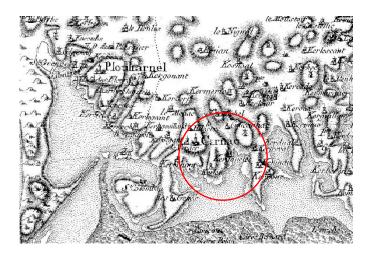
Le réseau viaire, quasi orthonormé, délimite en 1833 une dizaine d'îlots seulement dont les immeubles, comme les maisons rurales des hameaux, sont axés est-ouest. La fontaine Saint-Cornély, édifiée au 17^e siècle, est en limite de bourg près du lieu-dit le Verger. Une chapelle, détruite et reconstruite en 1843 (chapelle de la Congrégation), placée au nord, est reliée à l'église paroissiale par une rue à l'est de laquelle se développent deux îlots de faible densité. A la pointe sud de ceux-ci et devant l'église, une maison sert de mairie vers 1830 et jusqu'en 1845.

Avec la destruction de l'îlot situé derrière celui de la mairie s'amorce l'implantation d'une place (on en ignore la date de début) étendue jusqu'à la chapelle de la Congrégation construite en 1843.

Un nouvel hôtel de ville est élevé en 1845 face au parvis de l'église ; la mairie restera telle quelle jusqu'en 1979 bien que ses bureaux aient été aménagés dans le nouveau bâtiment construit par l'architecte Pierre Kobakhidze de 1973-à 1975.

Le bâtiment communal devenu obsolète ainsi que les bâtisses situées à ses côtés sont détruites en libérant ainsi un espace propice à l'agrandissement de la nouvelle place occupée aujourd'hui par l'office de Tourisme en forme de halle et un parc de stationnement.

Si le centre-bourg n'a que peu évolué dans l'ensemble hormis dans sa partie nord, un grand changement s'opère dès 1862 avec le percement de la route de Plouharnel (extension de la rue Saint-Cornély) et de la rue du Tumulus qui donne lieu à une nouvelle urbanisation linéaire. Après 1970, cette urbanisation s'accélère sans rupture en grandes zones pavillonnaires englobant d'anciens hameaux (Légenèse, Kerlois, Le Verger) pour joindre uniformément Carnac-Plage, les salines du Breno, Kergouillard et Kerpetit.



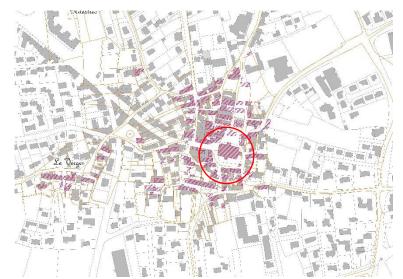
Carte de Cassini La paroisse de Carnac à la lisière des marécages.



Paroisses : romain droit



Carte d'Etat-Major (1820-1866)



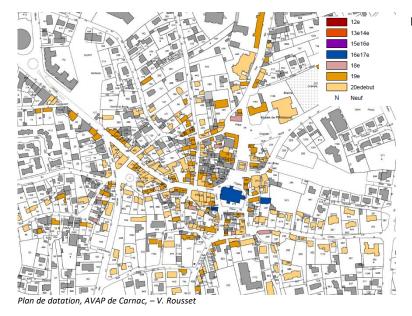
Le cadastre napoléonien, 1833, en rouge, reporté sur le cadastre actuel.

Cadastre napoléonien de 1833, report GHECO urbanistes



Le cadastre napoléonien

Cadastre Napoléonien de 1833, le bourg cristalié autour de l'église Saint-Cornély.



Plan de datation

2. Le rapport au site

L'église Saint-Cornély est implantée à proximité du sommet du bourg, lui-même implanté sur l'un des reliefs de la commune, le point haut du bourg est à 20,00 m d'altitude.

La flèche de l'église, haute de 40 m, perceptible au-delà des limites communales, marque la présence du bourg depuis les alentours.



Photo BW 2016, depuis les salines du Bréno.

3. Le champ de visibilité





– Vue depuis le nord-est, par le chemin allant au tumulus Saint-Michel.

Photo gheco 2017



– Vue depuis le quartier résidentiel de Ranguhan à l'est de l'église.





– Vue depuis le sud, entre le bourg et Carnac-plage, avenue de l'Atlantique.





– Vue depuis l'avenue de la Poste, au droit du Jardin de Césarine.

Photo BW 2016



– Vue depuis l'avenue de la Poste, face à la poste.





– Vue (zoomée) depuis l'avenue de la Poste à proximité de l'hypercentre.





Photo BW 2016

– Vue en centre-ville, depuis le haut de l'avenue de la Poste.



8 – Vue depuis l'ouest, rue du Pô.



9 – Vue depuis l'ouest, rue Saint-Cornély.



10 – Vue depuis le nord, place de la Chapelle.

Photo gheco 2018

MANQUE VUE DEPUIS LA D119 AU NORD DE LEGLISE



12 – Vue depuis la rue de Ker Anna

D119.

11 – Vue depuis la rue des Korrigans /

Photo BW 2016





1- Vue de L'ouest, depuis la pointe du Gourec.



2- Vue de l'ouest, depuis Saint Colomban.



3- Vue de l'ouest, depuis Pen er Lé sur la commune de Plouharnel.

Photo BW 2016



4- Vue de l'ouest, depuis le Chemin de Mané er Groez.

Photo BW 2016

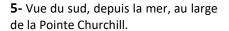




Photo BW 2016



6- Vue du sud-est, depuis Beaumer (camping des Druides)



Photo BW 2016, vue depuis le tumulus Saint Michel

7 – Vue du nord-est (depuis le tumulus Saint-Michel)

4. Le PDA



5. Justification du périmètre

Le périmètre délimité des abords intègre deux caractéristiques principales du monument

- son rapport au bourg dont il est la paroisse,
- son rôle de signal de puis la campagne, les axes routiers, voire la mer, par sa flèche

La flèche est lisible de très loin, de la presqu'île de Quiberon, de la mer, depuis des espaces naturels et des ensembles résidentiels

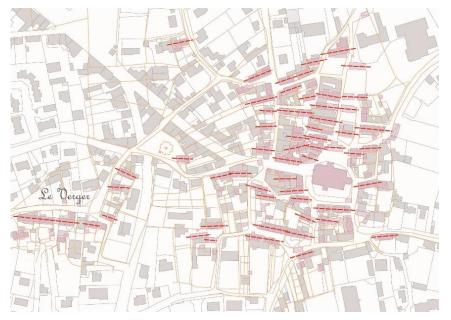
Au titre des abords, la priorité a donc été donnée aux vues relativement proches :

- de l'église dans l'ensemble urbain dense,
- paysagères remarquables (abords du tumulus Saint Michel)
- depuis les proches entrées de ville.

Les vues lointaines sont protégées par l'AVAP qui couvre les espaces, notamment depuis le sud (en mer), Saint-Colomban et le Pô.



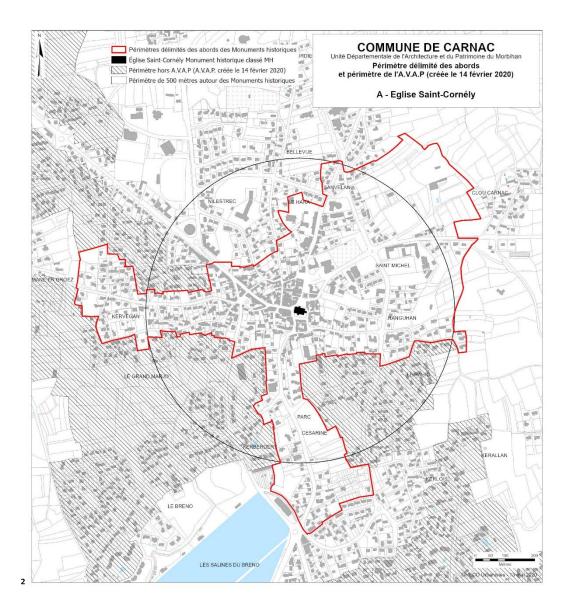
Le bourg de Carnac est principalement implanté sur le versant sud du coteau ; le point haut se situe entre la mairie et la chapelle de la Congrégation. De ce fait, les vues le sud offrent les plus belles images du bourg dominé par son église.



La morphologie du bourg, avant son développement au 20^{ème} siècle, se caractérise par l'orientation du bâti, dont la majorité des faitages de toitures sont orientés est-ouest, comme celui de l'église, ce qui contribue à la cohérence paysagère bien perceptible depuis le sud.

III- Le rapport à l'AVAP

Le périmètre de PDA proposé est directement lié au périmètre de l'AVAP. Ainsi, les parties de périmètres de 500 m des MH débordantes de l'AVAP ont été considérés comme de « moindre intérêt » dans la préservation du patrimoine de Carnac.



Un certain nombre de quartiers récents (en hachuré au plan ci-dessus) n'entre pas dans le champ du patrimoine architectural et urbain, tel que reconnu au Site Patrimonial Remarquable. La modification de périmètre de 500m permet de mettre en phase le SPR et la protection des abords et de soustraire ces quartiers récents de l'instruction administrative au titre des abords.

Le périmètre délimité des abords se trouve entièrement inclus dans l'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine et de l'Architecture (AVAP) en SPR. De ce fait l'instruction administrative des projets de construction et d'aménagement se fait en application du règlement de l'AVAP.

IV- Le Périmètre Délimité des Abords (PDA)

